



Module de formation

Les outils opérationnels pour l'élaboration des projets de lois de règlement

Présentiel

1 semaine

du 04/05/2026 au 08/05/2026

du 03/08/2026 au 07/08/2026

du 09/11/2026 au 13/11/2026

Packs

Standard : 1 500 €

Prix par personne hors transport international et hors hébergement

Confort : 2 100 €

Prix par personne avec hébergement et hors transport international

Mobilité : 2 400 €

Prix par personne avec transport international et hors hébergement

Premium : 3 000 €

Prix par personne avec transport international et hébergement

Pour qui

➤ Cadres des directions du Trésor

➤ Cadres de la comptabilité publique

➤ Cadres du Budget

➤ Autres institutions impliquées dans la réédition des comptes

Objectifs pédagogiques

- Élaborer les différentes pièces constitutives d'un projet de Loi de règlement
- Produire un Compte Général de l'État (CGE) cohérent et conforme
- Mettre en œuvre les procédures de fiabilisation des données avant transmission aux juridictions financières
- Maîtriser les articulations budgétaires/comptables dans une logique de sincérité et d'exhaustivité

Programme pédagogique

➤ L'élaboration des documents constitutifs du projet de Loi de règlement

- Le projet de loi de règlement
- La contexture du projet de Loi de règlement
- Les règles de formulation des dispositions des articles du projet de Loi de règlement
- Les outils et démarche pour l'élaboration du compte général de l'État

➤ L'élaboration du Compte Général de l'Etat

- La contexture du CGE
- L'établissement du résultat
- Les tableaux passage du résultat budgétaire au résultat patrimonial
- Procédures d'établissement du CGE
- Le Compte de regroupement et comptes en détails
- Procédures d'élaboration du compte général de l'Etat
- La réédition des comptes des comptables individuels

➤ Fiabilisation des documents du compte général avant transmission à la Cour des Comptes

- Vérifications de la balance générale
- Les maquettes pratiques des tests de contrôle dans le cadre de la réédition du compte général de l'Etat.
- Vérification des enchainements des soldes
- L'établissement du solde budgétaire